



Direction de l'Environnement et des Territoires  
Service Environnement  
11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

## **Compte-rendu du Comité scientifique des Espaces Naturels Sensibles du 8 février 2024 – version 2**

**Etaient présents** : C RIOLS, C RAPEZ, M VASLIN, C PLASSART, F ANDRIEU, S GRIFFE, P MEDARD, B de Foucault, D VIZCAINO, A GASTON, E CANGINI, D CLEMENT, L BREPSOON, F MORLON (CD11), C DELORME (CD11), V DUMEUNIER (CD11), B NOYERE et B GILBERT (AUDE CLAIRE)

**Etaient excusés** : T RUTKOWSKI, J MURATET, M YVROUX

F MORLON ouvre la séance en informant le CSENS que T RUTKOWSKI, pour raisons de santé, démissionne du CSENS. B de FOUCAULT en profite pour annoncer également sa démission pour cause de déménagement.

**I) Actualisation de l'inventaire des sites naturalistes audois : les listes d'espèces**  
La Fédération AUDE CLAIRE a été missionnée par le CD11 pour engager cette mise à jour afin de moderniser la première version créée en 2007 et revue en 2014.

Les listes d'espèces doivent être réinterrogées en prenant en compte notamment les découvertes réalisées entre temps, les changements de statuts etc.

Pour la liste botanique, il est conseillé de prendre contact avec D BARREAU afin de bénéficier de ses données acquises après 2015 pour les espèces patrimoniales essentielles et non encore versées dans une BDD. Le soutien précieux et bénévole d'E THYS est souligné par AUDE CLAIRE. B GILBERT précise l'important travail d'harmonisation en cours et restant à réaliser avec notamment l'intégration de données GPS (intégration des formes points, lignes et polygones), la gestion des doublons.

L BREPSOON propose d'acter la proposition de méthodologie réalisée sur la base d'une détermination de la responsabilité des divers taxons pour le département de l'Aude, notamment par rapport à la région Occitanie, ce qui servira à déterminer le statut de déterminant de telle ou telle espèce influant sur la notation finale d'un site de l'inventaire naturaliste.

P MEDARD a constaté le déclin majeur des odonates en rivières oligotrophes entre les données de 1998, 2004 et 2023. L'impact de la sécheresse est confirmé par L BREPSOON.

F MORLON souhaite que l'on puisse conserver une capacité de comparaison de l'état des milieux naturels entre les phases de rénovation de cet inventaire et alerte dans ce cas sur l'impact de la modification des critères et la confrontation aux indicateurs régionaux.

L BREPSOON pose un cas d'espèce : si une petite population par exemple d'insectes au statut très patrimonial est localisée sur une surface très réduite, faudra t'il créer un site de

l'inventaire ENS ou « juste » valider par principe une possible subvention ENS ? Le CSENS met en garde le CD11 concernant certains cas de fossés de sorties de STEP, en ce contexte de forts étages, pouvant abriter des populations relictuelles. La question de nécessité de financement ENS est à interroger.

Une cartographie recensant toutes les espèces à priorité absolue pourrait être créée afin de prioriser les actions et de recouper ces implantations avec les sites de l'inventaire ENS.

La question de la non transmission de données sensibles dans les bases de données reste posée comme outil de connaissance des enjeux sur un territoire.

De la même manière, toutes les données papier et qui ne sont pas saisies ne permettent pas de disposer d'une connaissance partagée des enjeux.

Les Hétérocères sont sous prospectées même si D VIZCAINO et d'autres naturalistes avancent bien sur le sujet.

Le maillage du département en 1717 carrés (2x2) n'est-il pas trop important pour déterminer concrètement le caractère de rareté de certaines espèces ? La proposition de réflexion sur des mailles de 10x10 est actée.

C RIOLS signale que le département de l'AUDE comprend entre 10 et 15% de la population nationale des Aigles bottés, il se demande comment faire ressortir cet enjeu.

Il est recommandé de s'appuyer sur les listes rouges afin d'estimer la responsabilité de telle ou telle espèce au niveau audiois.

AUDE CLAIRE va traiter, par une technique dite d'îlots de chaleur, les données acquises afin de déterminer les sites à enjeux. L'impact de l'effet lisière ou l'effet induit par la localisation de certaines données en frontière du département est souligné, un traitement à dire d'expert par croisement avec la méthodologie ZNIEFF est donc retenu dans ce cas.

Les critères de responsabilité, de rareté, le concept de bonus seront appliqués à chaque famille et repris à dire d'expert pour corriger certains résultats apparaissant comme "anormaux".

Pour les familles faune flore suivantes, des sous-groupes seront constitués afin de valider les listes d'espèces :

- ✓ Oiseaux : M VASLIN, P MEDARD, S GRIFFE, D CLEMENT, C RIOLS
- ✓ Chiroptères : DERIVAZ assiste déjà AUDE CLAIRE, P MEDARD et M VASLIN
- ✓ Autres mammifères : P MEDARD, M VASLIN et C RIOLS
- ✓ Herpétologie : J MURATET (sera contacté), M VASLIN, S. GRIFFE
- ✓ Poissons : Fédération de pêche, C RAPEZ
- ✓ Insectes : L BREPSON, P MEDARD, M VASLIN, D VIZCAINO
- ✓ Botanique : C PLASSART, F ANDRIEU, D BARREAU
- ✓ Bryophytes : A GASTON
- ✓ Fonge : C BOUET
- ✓ Lichens : E CANGINI manque de temps et de moyens pour prospecter et alerte sur la difficulté à identifier certaines espèces, il pourra relire les listes présentées en s'inspirant des listes ZNIEFF
- ✓ Characées : se fier à la liste ZNIEFF
- ✓ Habitats : seront versés dans le SINP en 2025, et devant le manque de données sur le territoire audiois, ces éléments ne seront pas intégrés.

AUDE CLAIRE pose la question de l'intérêt de former les contributeurs à la saisie de données naturalistes sur SICEN, cette possibilité n'est pas retenue par le CSENS.

Le CD11 souhaiterait que ces listes et l'inventaire des sites ENS modernisé soient finalisés dans une version aboutie au printemps 2024.

## **2) Présentation d'un diagnostic de l'état de la biodiversité, des menaces et des enjeux pour le département de l'AUDE**

Le CD11 a engagé par appel d'offres le bureau d'études BRL ingénierie pour l'assister dans le cadre de la concertation et de la rédaction d'une nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité. BRLi a été tout d'abord chargé de réaliser un diagnostic de la biodiversité audoise.

Le CSENS apporte les remarques suivantes suite à la projection d'un diaporama préparé par BRLi :

- Il est recommandé d'être très prudent avec la mention "prairies sensibles" dont la définition et l'identification (prairies présentes en sites N2000 sur critères de conditionnalités de la PAC) font émerger un certain nombre d'interrogations.
- Concernant les menaces, ne faut-il pas les hiérarchiser ?
- Le CSENS insiste particulièrement pour faire figurer les questions relevant de la circulation de véhicules à moteur dans des espaces naturels dont les plages, soit hors routes et pistes
- La question de la gestion sylvicole de certaines forêts en monoculture d'espèces exogènes est également soulevée ?
- Faut-il aussi prendre en compte la biodiversité marine? La compétence du CD11 ne peut s'exercer en pleine mer. Une vigilance particulière mériterait d'être identifiée sur ce volet. F MORLON attend à ce titre une réaction lors des différentes étapes de concertation.
- Les impacts du réchauffement climatique doivent comprendre la répétition trop forte des incendies, les épisodes de plus en plus marqués de sécheresse, notamment les impacts sur le milieu aquatique et la question de la ressource en eau.
- Les ENR concernent tout le département.
- Les stations d'épuration ne peuvent intercepter tous les polluants, il est remarqué que la pollution d'origine agricole est plus importante. Toutefois les rejets des STEPs arrivent dans des cours d'eau aux étiages très marqués et ont donc un impact sur la faune et la flore de ces milieux.
- L'artificialisation des régimes hydrauliques, surtout en HVA et sur le Fresquel peut amener à un déversement d'une eau trop chaude provenant de lacs artificiels : l'impact sur le milieu aquatique est certain et à prendre en compte.
- Les traitements parasitaires de l'élevage ont des conséquences sur les insectes coprophages et donc sur la chaîne trophique.
- Certaines pratiques agricoles en viticulture et grandes cultures sont citées.
- Il est demandé, dans un tableau de statistiques, d'ajouter une ligne surface des sites N2000 sur le département et pour tous les sites N2000. Attention, certaines ZPS se superposent à des SIC.

Concernant les propriétés départementales en ENS, notamment dans le cadre de la SAP menée par l'Etat et la Région :

- Le CSENS questionne sur l'intégration en aires de protection forte certaine propriétés à importants enjeux naturalistes (avec les attendus en matière de gestion et de moyens afin d'assurer une certaine continuité dans les efforts développés en ce sens. Le terme de "réserve naturelle départementale" est évoqué même si le code de l'Environnement ne reconnaît pas cette appellation.

- Il est émis le souhait de créer une carte avec les sites de l'inventaire et avec les propriétés départementales permettant de faire ressortir le besoin d'une protection forte. Ce travail sera mené dans le cadre de la stratégie.

- Le CSENS souhaiterait bénéficier d'une présentation du plan de gestion stratégique des zones humides rédigé par le SMMAR dans le cadre du SDAGE. Le but serait également de connaître les mesures appliquées en faveur de ces écosystèmes mais aussi des milieux aquatiques. Il est nécessaire de changer les pratiques de gestion des ripisylves par exemple. M DUPUIS en charge au SMMAR de ces dossiers pourrait réaliser une présentation de la politique de son organisme dans un prochain CSENS.

Le CSENS sera mobilisé dans les prochaines étapes de cette rénovation de la SDB afin de conseiller le CD11, des réunions avec différents acteurs sont prévues fin mars, début avril pour un objectif de voter cette nouvelle SDB en décembre 2024.

\*\*\*\*\*